



Nom de la course : **GRAND PRIX CLASSES 7 ET 8**

Club : **CVLH HERMANVILLE SUR MER**

Date : **JEUDI 30/05/2019 au SAMEDI 01/06/2019**

Le comité d'organisation, soucieux de la nécessité d'assurer au mieux la sécurité des pilotes, vous invite à prendre connaissance du document ci-dessous.

Dispositif de Secours et d'Intervention (DSI)

(Annexe 1 aux recommandations fédérales n°3 relatives à l'organisation de la sécurité des manifestations sportives).

Description générale de la manifestation et du site (cochez les cases correspondantes):

- Classe(s) : **CLASSE 7 ET CLASSE 8**
- Type de manifestation :
 - Rencontre de loisir
 - Course de Ligue
 - Grand Prix- FINALE CHAMPIONNAT DE France SENIOR/JEUNE**
 - Course internationale
 - Championnat de France

- Nombres de pilotes attendus : **50**
- Nombre de bénévoles : **50**
- Nom de la personne chargée de la sécurité : **Mr Michel FOSSET**

Membres de l'équipe d'intervention :

Mr Philippe FOSSET (Anesthésiste) et Mme le Médecin

- Moyens d'intervention :
 - Véhicule(s) d'intervention dédié(s), nombre :
1 4X4 et 2 QUAD sur la plage
 - Local médical, situation: **Poste de secours sur la plage cale de mise à l'eau de la place de la 3^{ème} DIB face à la zone de course**
 - Trousse de secours conforme à l'annexe 2 de la recommandation fédérale n° 3
 - Local contrôle anti dopage, situation : **Local Club**
- Moyen de communication sur le site de la course :
 - Radio, nombre : **10 VHF portable + 1 VHF fixe au Club**
 - Téléphone portable : *établir et diffuser à tous les bénévoles la liste des numéros d'urgence et de l'équipe d'organisation*

Pour joindre les secours par téléphone

Numéro d'urgence unique depuis un téléphone portable : **112**

Depuis une ligne fixe :

- Urgences médicales : **15**
- Pompier : **18**
- Gendarmerie : **17**

Nom du médecin de garde : **affiché sur place** n° tel : **affiché sur place**
Médecin de garde à moins de 3km du site n°et nom à confirmer suivant week-end de garde



Plan du site :

Faire apparaître les zones d'accès possibles pour les secours extérieurs et les modalités de fléchage de ces accès, la distance maximale entre les marques de parcours et la distance maxi entre les pilotes et la zone d'accès des secours.

ACCES PRINCIPAL

Place de la 3^{ème} DIB : cale d'accès sur la plage d'Hermanville sur mer

ACCES SECONDAIRES

Cales d'accès direct sur la plage tous les 500 mètres à l'Est et à l'Ouest du site compris entre les communes de Lion sur mer à Ouistreham (soit tous les 500 m sur la bande côtière env. 10 km)

Plan joint

Dispositif de secours et d'intervention (DSI) :

Procédure et utilisation des moyens d'intervention :

Médecin sur place dans Poste de secours sur la plage face à la course avec Véhicule dédié

Pompiers à Ouistreham situés à 3,4 km du Club soit un temps de route d'environ 4mn

Procédure en cas d'accident grave engageant un diagnostique vital de la victime :

ARRET DE LA COURSE

Intervention de l'Equipe Médicale pour diagnostic

Intervention des Pompiers de Ouistreham

Éléments de vérification de votre DSI

Votre DSI doit être adapté à votre zone et la manifestation organisée. Vous devez donc renseigner l'ensemble des éléments descriptif et communiquer une cartographie simple de la zone de course et des zones d'accès des secours.

Sont obligatoires dans votre dispositif :

- Un médecin sur place ou une équipe d'intervention.
- Un véhicule expressément dédié aux secours, équipé du matériel d'intervention et adapté aux caractéristiques de la zone de course (généralement un 4x4).
- Un moyen de communication sur le site entre l'équipe d'intervention et le directeur de course.
- Un moyen de communication sur le site entre le directeur de course et/ou l'équipe d'intervention et les secours extérieurs en cas d'accident grave (pompiers, SAMU).
- La liste des numéros d'urgence et interne à l'organisation (équipe d'intervention, directeur de course, responsable sécurité) diffusée à tous les bénévoles de l'organisation.
- Les pompiers, ou les moyens externes le plus rapide d'intervention en cas d'urgence vitale, doivent être informés de votre manifestation, conformément aux obligations préfectorales généralement en vigueur.

à retourner au secrétariat de la FFCV par courrier électronique (secretariat@ffcv.org) au minimum 30 jours avant l'événement.